



Mairie

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 24 avril 2015

Le Conseil Municipal décide :

1. De déterminer le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire sur la base d'un accord local portant le nombre de conseillers communautaires à 43, répartis comme suit :

- Commune de MAUGUIO :	16 conseillers
- Commune de LA GRANDE MOTTE :	8 conseillers
- Commune de PALAVAS LES FLOTS :	6 conseillers
- Commune de SAINT AUNES :	3 conseillers
- Commune de LANSARGUES :	3 conseillers
- Commune de MUDAISON :	3 conseillers
- Commune de VALERGUES :	2 conseillers
- Commune de CANDILLARGUES :	2 conseillers

Vu pour être affiché le 30 avril 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 28 avril 2015.

*Le Maire,
 Président de l'Agglomération
 du Pays de l'Or,*

Stéphane ROSSIGNOL

